

ROGER

Plusieurs dizaines de générations d'étudiants ont redouté, chaque année, la découverte du sujet de droit pénal général sur lequel Roger Bernardini leur demandait de dissenter aux examens.

Laetitia, Sandra, Anastasia-Colomba, vous êtes les dignes filles de votre père, vous qui m'avez fait l'inestimable honneur de me demander de prendre la parole aujourd'hui...

Sujet : Roger Bernardini,

Durée de l'épreuve : 5 minutes,

Documents autorisés : 30 ans de souvenirs

Alors, en hommage à son professeur, de la part de l'élève que je ne cesserai jamais d'être, voici ma modeste et forcément insuffisante dissertation...

Le Doyen Bernardini, le Professeur Bernardini, Roger Bernardini nous a quitté. Beaucoup d'autres personnes, présentes ici ou non, aurait su tout autant que moi (et avec plus de talent sans doute), exprimer leur gratitude, leur admiration et leur affection pour le collègue, pour le pénaliste, pour l'homme ou pour l'ami.

Il en est d'ailleurs un auquel il eut été si naturel de laisser la préséance pour cela, le regretté Professeur Jean-François Renucci, pour lequel je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée émue.

Comme nous l'avions exprimé à quatre voix en préambule des Mélanges que nous lui avions offerts pour son départ à la retraite, « il est sans doute peu de personnes pour incarner, mieux que le Doyen Roger BERNARDINI, ce qu'est un Universitaire ».

Il était à la fois un grand serviteur (I) et un formidable Maître (II).

I. Un grand serviteur

Roger Bernardini a magnifiquement servi l'Université en général (A), et sa si chère Faculté de droit en particulier (B)

A. Un grand Serviteur de l'Université, d'abord, puisqu'il a siégé de nombreuses années dans les conseils centraux de l'Université de Nice Sophia Antipolis et dirigé l'École doctorale de

Droit et des Sciences politique, économiques et de gestion. Mais au-delà de son établissement, ce sont les valeurs de l'Université que le Doyen Roger Bernardini a su servir et promouvoir. Tout au long de sa carrière, il a défendu la rigueur scientifique, l'excellence disciplinaire, l'exigence intellectuelle, le respect des personnels, la disponibilité pour les étudiants, l'apprentissage de l'esprit critique. Le président Jeanick Brisswalter que je suis aussi chargé de représenter et Université Côte d'Azur savent ce qu'ils doivent à Roger Bernardini.

B. Serviteur aussi et surtout et durant un demi-siècle, de la Faculté de droit de Nice, au développement de laquelle il a consacré sa formidable et inépuisable énergie. La liste des différentes responsabilités qu'il a occupées seraient trop longue à rappeler ici tant il s'est investi dans son laboratoire, dans les diplômes qu'il a créés ou dirigés, dans les instances qu'il a toute pratiquées. Et c'est donc presque naturellement que de 2000 à 2006, succédant à René Cristini, il a été Doyen de la Faculté de droit, des sciences politiques, économiques et de gestion. Il a aimé cette période. Il a aimé agir, décider, diriger. Cela n'a pas toujours été un long fleuve tranquille et les couloirs du 5^e étage résonnent encore parfois de ses légendaires éclats de voix. Mais même celles et ceux avec lesquelles il a parfois ferraillé, et je crois qu'il aimait cela aussi, lui sont reconnaissants de son investissement sans faille. Il fallait le voir, deux fois par an, passer ses journées et ses weekends dans le bureau de Christiane Jouatel, à placer, déplacer et replacer les languettes de carton dans l'immense tableau des emplois du temps pour ventiler les cours des uns et des autres...

En dépit d'une santé fragile dont il ne s'est jamais plaint, et même temps qu'il s'impliquait pour servir, le Doyen Roger Bernardini continuait d'être l'inégalable et irremplaçable enseignant-chercheur, le Professeur Roger Bernardini, le Maître, qu'il convient d'honorer (II).

II. Un Maître

Comme l'a si justement dit Goethe : « Si tous ceux de qui nous apprenons ne méritent pas ce titre, nous appelons à bon droit nos maîtres ceux de qui nous apprenons toujours. »

Roger Bernardini était de ceux-là.

Pour Christine Courtin, Fabienne Ghelfi, Valérie Bouchard, William Hoenig, Cédric Porteron, pour moi et pour tant d'autres, Roger Bernardini était celui-là.

Apprendre toujours était sa constante obsession (A); partager son savoir était sa magistrale vocation (B).

A. L'obsession d'apprendre toujours plus.

Pour sa thèse monumentale sur l'intention coupable en droit pénal, il avait lu et assimilé tous les grands auteurs, français et italiens. Il avait déjà acquis une connaissance complète de la matière pénale, son histoire, ses textes, ses grands arrêts, ses courants, ses lignes de force et ses faiblesses. Mais il voulait en savoir toujours plus ! La psychiatrie, les neurosciences, la criminologie, la compliance, les statistiques criminelles ... tout l'intéressait, tout suscitait sa curiosité. Il y a quelques semaines encore, il nous parlait avec gourmandise du code pénal d'Azerbaïdjan dont il avait trouvé la traduction en anglais sur Google. Il l'analysait avec la curiosité et l'enthousiasme d'un jeune étudiant... réfléchissant à la façon dont il pourrait insérer quelques développements supplémentaires dans son Traité de droit criminel. Roger était un chercheur permanent, un esprit d'une subtilité rare et d'une culture pénaliste totale. Jamais rassasié mais jamais satisfait, c'était aussi un scientifique d'une grande humilité, un esprit inquiet, extrêmement exigeant envers lui-même et le plus sévère critique de ses propres et pourtant brillantes productions scientifiques. C'est aussi pour cela que, plus encore que dans ses écrits, c'est dans ses enseignements qu'il infusait et diffusait ses recherches, pour mieux partager son savoir.

B. La passion d'enseigner toujours mieux

S'il avait été prédicateur il aurait soulevé les foules ; Homme politique, il aurait conquis les foules ; Acteur, il aurait séduit les foules.

Mais Roger Bernardini était Professeur d'université, et dans ses amphithéâtres, où il y avait foule, toutes et tous étaient soulevés, conquis, séduits.

Il faut avoir eu le privilège d'assister à l'un de ses cours pour savoir vers quels sommets d'intelligence, d'éloquence et de dramaturgie cela peut transporter un auditoire.

En bon pénaliste, il veillait à l'interprétation stricte de la norme universitaire. Ses TD étaient des (gros) travaux (très) dirigés. Chaque cours en amphi était, on ne saurait mieux dire, un « cours magistral ».

Pardon pour cette petite anecdote, mais elle est je trouve la preuve irréfutable de son talent exceptionnel.

J'ai rencontré cet été un couple de quinquagénaires issus du Cérâm où il a aussi enseigné. Apprenant dans la conversation que j'étais professeur de droit à la Faculté de Nice, la femme m'a dit avec des lumières dans les yeux :

«- Au Cérâm on avait des profs de droit incroyables, un couple avec un nom corse, elle faisait les TD, c'était génial, et lui faisait les amphis

- Bernardini !, l'interrompt le mari, je m'en rappelle encore 30 ans après.

- C'est ça ! a-t-elle repris. Son cours était le vendredi matin et tout l'hiver, les copains râlaient parce qu'ils voulaient partir au ski le jeudi soir mais on a toujours dit non. On allait au cours de Bernardini, on partait après. On n'aurait manqué cela pour rien au monde ».

Quel plus bel hommage peut-on espérer recevoir de nos étudiants...

On me pardonnera j'espère de faire, au mépris des règles de l'exercice académique, une brève conclusion, un peu plus personnelle.

Comme beaucoup d'autres ici présents, je vous dois tant cher Roger.

Je suis ce que vous m'avez donné envie d'être et ce que vous m'avez autorisé à croire que je pouvais devenir. Vous m'inspiriez tant de respect, j'ai toujours eu pour vous tant d'estime et de reconnaissance, que je n'ai jamais pu me résoudre à vous tutoyer.

Vous me l'avez demandé plusieurs fois.

Le moment est venu.

Parce que j'ai tout de même un petit reproche à vous adresser.

“Un bon Maître, selon André Gide, doit avoir ce souci constant : enseigner à se passer de lui ».

Toi qui m'as tant appris, qui nous as tant appris, tu ne nous as pas enseigné à nous passer de toi Roger. Je crains que nous ne puissions jamais nous y résoudre. Je sais que nous ne pourrions jamais nous en consoler.

Marc DALLOZ

Vice-Président Affaires Institutionnelles et du suivi du Grand Établissement Université Côte d'Azur

Professeur de Droit privé et sciences criminelles